



## Règlement du rassemblement de Marche Nordique

Du samedi 31 Janvier 2026

### LA NORDIC'VALDOISEENNE LA VIREE FRANCONVILLOISE

#### Préambule :

La Nordic'Valdoisienne et la Virée Franconvilloise sont organisées par l'Athlétic Club Saint-Gratien Sannois (ACSGS) un club de l'Entente Franconville CESAME Val d'Oise (EFCVO).

#### 1. La NORDIC'VALDOISEENNE,

Une marche nordique circuit « Compétition » de 11,6 km, (4 boucles de 2,6 km) épreuve chronométrée et comptant pour les championnats Départementaux de marche nordique du Val D'Oise et les championnats Régionaux de marche Nordique d'Ile de France.

Compétition ouverte aux licenciés FFA (ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE), aux possesseurs d'un PASS J'AIME COURIR, aux licenciés Compétition d'autres fédérations conventionnées avec la FFA et aux non licenciés sur présentation d'un Pass Prévention Santé.

Compétition ouverte aux catégories U18 et plus.

Le port du maillot du club est obligatoire pour les concurrents licenciés sur la MNC.

#### 2. La Virée FRANCONVILLOISE,

Epreuve de 6KM chronométrée ouverte à tous les marcheurs nordiques licenciés ou pas. Les non licenciés devront être en possession du Pass Prévention Santé. Il n'y aura pas de classement et pas de podium. Une médaille sera remise à chaque participants.

Pour obtenir le Pass Prévention Santé vous devez obligatoirement vous connecter sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

La marche nordique compétition est encadrée par un jury.

Tout participant pris à jeter ses déchets sera disqualifié par l'organisateur.

Le présent règlement reprend les dispositions réglementaires du dernier règlement de la marche Nordique Compétition mis en application à compter du 1 septembre 2024.

#### Article 1

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

#### Article 2

L'accueil des participants et le retrait des dossards se feront au Bois Des Eboulures, rue Jean Monnet, 95130, Franconville à partir de 9H.

Un Fléchage sera fait sur place. Un parking face au lycée Jean Monnet et plusieurs autres parkings à proximité sont à disposition des participants. Ces parkings sont non surveillés.

La participation à la compétition implique la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence ATHLE COMPÉTITION, ATHLE RUNNING, ENTRERISE ou d'un Pass Running délivrés par la FFA ou titre de participation « J'aime courir »

- Soit d'une licence délivrée par d'autres fédérations conventionnées par la FFA
  - Soit l'attestation du Parcours de Prévention Santé (validité de trois mois).
- Lien : <https://pps.athle.fr/> Cette épreuve est ouverte dès la catégorie Cadet.
- Le règlement de marche nordique en compétition est applicable à cette épreuve (en annexe).

La participation à la virée Franconvilloise est ouverte à tous les marcheurs nordiques licenciés ou pas. Les non licenciés devront être en possession du Pass Prévention Santé. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire et les personnes engageant un enfant mineur certifient posséder l'autorité parentale légale pour procéder à cette inscription. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### Article 3

Le départ de la marche nordique « Compétition » LA NORDIC'VALDOISIENNE est donné à 11H30 pour les Homme et 11H35 pour les Femmes, celui de la Virée Franconvilloise à 13H30.

#### Article 4 (inscription)

Les inscriptions se font en ligne sur le site ATHLE.LIVE. La clôture des inscriptions sera effective le mercredi 28 JANVIER à 23H59 pour la Nordic'Valdoisienne et la Virée Franconvilloise.

#### Article 5

Les droits d'inscription sont fixés à 17 euros pour les licenciés et 19 euros pour les non licenciés. Passée la date du 26 Janvier, le tarif est fixé à 20 euros.

Les droits d'inscription pour Virée Franconvilloise sont fixés à 5 euros.

Il ne sera procédé à aucun remboursement (hors décision sanitaire) et ce quelle que soit la raison, disqualification, non-participation en autre.

#### Article 6

Un dossard (deux pour la MN Compétition) sera remis à chaque participant avant le départ. Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité, le samedi 31 Janvier partir de 9h00 au bois des Eboulures à Franconville. Il devra être fixé par des épingle (trois au minimum). Le dossard devra être entièrement lisible (devant et derrière pour la MN Compétition) lors de l'épreuve.

#### Article 7

Un ravitaillement en eau sera disponible sur le parcours, à chaque tour pour la compétition chronométrée et à l'arrivée pour tous. Le Camel-Bag est interdit.

#### Article 8

Le parcours est sécurisé par des commissaires bénévoles aux endroits stratégiques. Les participants s'engagent à respecter impérativement leurs instructions.

Les bicyclettes, engins à moteur sont interdits sur les parcours à l'exception des organisateurs, des juges et du service médical.

#### Article 9

Conformément aux textes, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur propre responsabilité civile ainsi que celle des participants et celles des commissaires bénévoles.

Les licenciés bénéficient de l'assurance de leur licence couvrant les dommages corporels. Il incombe aux autres participants de souscrire personnellement une assurance couvrant les dommages corporels.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une situation de non-respect des clauses du présent règlement.

Le service médical présent sur le parcours peut décider à tout moment l'arrêt d'un(e) participant(e). Les secours sont assurés par un poste de secours stationné au départ. Les participants s'engagent à être responsables de leurs faits et gestes tout au long de leur participation à la manifestation.

#### Article 10

Pour la Nordic'Valdoisienne, récompenses aux trois premiers au scratch Femmes/Hommes, Aux trois premières équipes mixtes (2 Femmes/2 Hommes) sans cumul possible et au premier de chaque catégorie (CA à M9) sans cumul de récompenses.

Pour le Championnat Départemental de Marche Nordique du Val d'Oise 2026 : un podium pour chaque catégorie (CA à M9) et un podium par équipe.

Pour le Championnats d'Ile de France de mache nordique 2026 : un podium pour chaque catégorie (CA à M9) et un podium par équipe.

#### Article 11

Tous les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises par tous moyens à l'occasion de cette manifestation ou des manifestations futures et qui pourraient apparaître sur tout support, y compris sur des sites internet.

Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée consultez le lien ci-dessous.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>

Les participants s'engagent à respecter les autres marcheurs, les bénévoles et toute personne présente sur la manifestation.

Ils s'engagent à venir en aide à toute personne en situation dangereuse ou en difficulté. Ils s'engagent à adopter un comportement fair-play et responsable.

#### Article 12

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué et aucune indemnité ne pourrait être perçue.

#### Article 13

Par l'intermédiaire de l'organisation La NORDIC'VALDOISIENNE, les marcheurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, vous devez par écrit le signaler à l'organisation en indiquant vos « nom, prénom, adresse et n° de dossard ».

## **RÉGLEMENT DE LA MARCHE NORDIQUE COMPÉTITION**

### **PRÉAMBULE**

Suite à la délégation accordée à la Fédération Française d'Athlétisme par le Ministère chargé des Sports, pour la pratique de la marche nordique, celle-ci a dû organiser, à partir de 2014, la pratique de la Marche Nordique en Compétition.

En 2015, lancement du challenge Marche Nordique Tour avec 77 épreuves labellisées classant 7770 compétiteurs et fin 2015 organisation des premiers Championnats de France MNC, à Notre Dame des Monts, en Vendée.

Ces Championnats de France MNC attribuent les titres de Champions de France en individuel: hommes, femmes et en équipe.

A cette occasion, furent élaborés les règlements et les cahiers des charges :

- Règlement du MNT
- Règlement des Championnats de France
- Cahier des charges des MNC labellisées
- Guide des labels

Depuis, ont été formés plus de 400 Juges ainsi que 43 Juges Arbitres répartis sur tout le territoire national.

En 2016, introduction des épreuves de Marche Nordique en Compétition Nature (M NCN) plus légères en règlementation, en moyens humains et adaptables en fonction des propositions des organisateurs, qui ont ainsi la possibilité de demander un label Régional ou National pour valoriser leurs épreuves.

En 2019, intégration de la discipline au sein de la Commission Nationale Marche avec une réactualisation des règlements accessibles sous les onglets respectifs :

- Règlement M NCN
- Règlement du MNT
- Guide des labels MNC

### **I. DÉFINITION DE LA MARCHE NORDIQUE COMPÉTITION**

La Marche Nordique Compétition reprend l'intégralité des gestes fondamentaux caractérisant cette discipline enseignée comme telle dans les clubs FFA en Loisir et Forme Santé.

L'utilisation de bâtons « marche nordique » est obligatoire.

Elle consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres en exerçant une poussée au sol à l'impact du bâton. La pointe doit rester au sol jusqu'à la fin du mouvement de poussée.

À chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.

Le pas de course est interdit.

La main et le coude du bras d'attaque doivent passer devant le buste puis derrière la fesse en fin de poussée (Amplitude du geste).

Le pied qui avance doit attaquer le sol avec le talon. Le pas-glissé qui consiste à allonger au maximum la foulée en attaquant par la plante du pied est pénalisé.

La jambe d'attaque ne doit pas être tendue lors de son passage à la verticale du bassin.

L'alignement articulaire est obligatoire : Pied, genou, bassin, épaule et tête doivent être alignés. L'abaissement du centre de gravité provoqué par le fléchissement des genoux est pénalisé.

L'aide et l'accompagnement extérieurs en dehors des zones prévues sont interdits (ravitaillement, matériel...).

Support optique d'une bonne posture en fin de propulsion :



## 2. GÉNÉRALITÉS MNC Circuit/ MNC Nature

L'organisateur devra afficher, au format A3, la liste des participants, le parcours, le règlement et le visuel des pictogrammes avant le départ.

Le parcours devra être varié et alterner plat et dénivelé raisonnable.

Le départ s'effectuera groupé derrière la ligne tracée au sol d'une largeur de 5 cm. Cette zone doit être d'une largeur d'au moins 40 mètres ou adaptée selon le nombre de concurrents.

Seront admis deux départs consécutifs : hommes / femmes.

La longueur minimum avant le rétrécissement doit être de 750 mètres.

Port desdossards : deux dossards entièrement visibles sur l'avant et l'arrière du maillot.

### Spécificités MNC Circuit (code 013)

La distance sera comprise entre 9 et 15 km. Le parcours sera composé de boucles de 2,5 à 3,5 km. Le parcours pourra inclure au maximum 10 % de passage de route au revêtement dur. Une zone de ravitaillement devra être délimitée (traçage au sol, barrière ou rubalise), elle sera disposée sur le parcours et sera constituée d'une table avec le ravitaillement de l'organisation, une table spécifique pour les ravitaillements personnels et d'une zone technique pour la mise à disposition par l'organisateur de bâtons de rechange en cas de casse durant l'épreuve. Le ravitaillement ne pourra se faire que dans cette zone délimitée. Cette zone devra être d'une distance de 40 mètres entre l'entrée et la sortie, matérialisée par une signalétique spécifique (panneau et traçage au sol).

### Spécificités MNC Nature (code 010):

La distance est libre.

Le parcours est en boucles ou de point à point.

Le parcours peut inclure au maximum 20 % de passage de route au revêtement dur.

Le ravitaillement solide et liquide (Poche à eau / Bidon) est autorisé. Le marcheur peut se ravitailler tout au long du parcours. Le lever des deux bâtons sera toléré lors de la prise du ravitaillement du marcheur.

L'organisateur peut installer des points de ravitaillement de la même conformité que la MNC Circuit. L'assistance extérieure est interdite hors zone de ravitaillement.

### 3. LICENCE ET PARTICIPATION

Le port du maillot de club est obligatoire pour tous les licenciés.

La participation aux compétitions de marche nordique est possible à partir de la catégorie U18. Pour la catégorie U18, la distance maximale est de 15 km.

Les inscriptions peuvent se faire individuellement et par équipe de club. L'équipe club sera obligatoirement mixte et composée de 4 marcheurs licenciés (Hors licence ATH LÉ- SANTÉ) de 2 hommes et 2 femmes et au maximum un muté ou un étranger. Plusieurs équipes d'un même club pourront être classées.

Le montant du droit d'inscription est au libre choix de l'organisateur.

Lors de l'inscription et/ou lors du retrait des dossards les informations et le règlement sont portés à la connaissance du participant par un affichage accessible.

Les participants seront :

- Licenciés ATH LÉ COMPÉTITION, ATH LÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE.
- Licenciés ATHLÉ-SANTÉ avec présentation du Parcours de Prévention Santé
- En possession d'un PASS J'AIME COURIR
- Licenciés Compétition d'autres fédérations conventionnées avec la FFA (UNSS, UGSEL et FNSU).
- Non licenciés sur présentation du Parcours de Prévention Santé.

Pour participer aux Championnats de France, la licence ATH LÉ COMPÉTITION est obligatoire.

Pour s'y qualifier l'athlète devra participer aux épreuves du Challenge Marche Nordique Tour avec une licence ATH LÉ COMPÉTITION.

### 4. LES PÉNALITÉS

Les juges surveilleront les marcheurs en compétition selon ce règlement.

Le juge annoncera verbalement le numéro de dossard ainsi que la faute commise tout en présentant le carton jaune devant l'athlète.

Le carton jaune représentera la faute sous forme de pictogramme (cf. le visuel).

Pénalités sous forme d'arrêt du marcheur : Le marcheur pénalisé devra s'arrêter instantanément à l'annonce de sa faute par le juge. L'arrêt est d'une minute. En cas de refus d'arrêt, le marcheur sera disqualifié par le chef juge.

En cas d'incident particulier, d'altercation entre marcheurs et/ou juges, le chef juge et l'organisation prendront les décisions nécessaires en fonction de la gravité de l'incident (exclusion, rapport disciplinaire).

Une vidéo du départ devra être enregistrée par un juge marche nordique désigné.

Le chef juge analysera l'enregistrement vidéo du départ et pénalisera pendant l'épreuve par un arrêt de deux minutes OU ultérieurement par un ajout de deux minutes au temps final du marcheur.

En cas de faute sur la zone des 150 mètres avant l'arrivée, il sera ajouté une minute au temps final du marcheur. Une matérialisation de cette zone est préconisée (traçage au sol, panneau ou autre). A la 4ème pénalité, le marcheur aura un carton rouge par le chef juge ; il sera disqualifié, devra remettre son dossard à un juge et quitter le circuit. La course caractérisée sera sanctionnée directement par un carton rouge par le chef juge.

Un athlète pourra être informé de sa disqualification après l'arrivée s'il n'a pas été possible de lui signifier durant l'épreuve.

# Règlement Marche Nordique Compétition

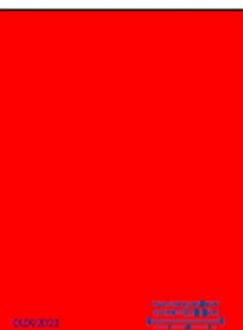
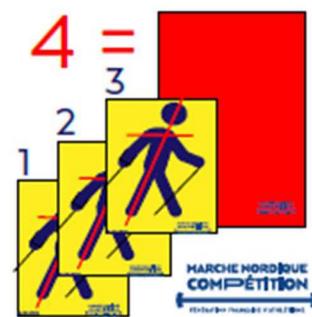
Application 1er septembre 2023



**POUSSÉE**

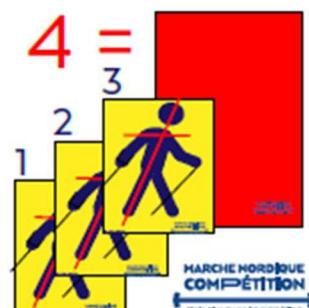


**ALIGNEMENT**



**Comportement anti-sportif**

**Pas de course**



MARCHE NORDIQUE  
COMPÉTITION

## 5. RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

Les résultats devront être affichés à la fin de l'épreuve de façon visible. Litiges et réclamations Les décisions des juges seront contraignantes et sans appel, et aucune réclamation ne peut être faite dans les aspects liés aux cartons montrés aux participants.

Conformément aux dispositions de la FFA

Toute réclamation doit être soumise verbalement au chef juge dans les trente minutes suivant l'affichage officiel des résultats de l'épreuve. Si elle est rejetée, une réclamation de deuxième instance peut être soumise par écrit au jury d'appel en versant une somme de 100 € à l'ordre de la FFA qui ne pourra être restituée qu'en cas d'acceptation de la réclamation.

Aucune réclamation pendant l'épreuve ne sera prise en compte.

En cas d'incident particulier, le chef juge et l'organisation prendront les décisions nécessaires en fonction de sa gravité.

Pour toutes questions ou réclamations concernant le classement, les points du MNT, merci de vous adresser à la Commission Nationale de Marche (CNM) via l'adresse mail suivante : [cnm.nordique@athle.fr](mailto:cnm.nordique@athle.fr)